

Département des Ressources Humaines  
Service de Développement RH

SDevRH/JYV/RM/SF N° 2024 - 232

## DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

**Vu** le code général de la fonction publique ;

**Vu** le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;

**Vu** le décret n° 84-1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**Vu** l'arrêté du 26 avril 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**Vu** l'arrêté du 10 mai 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

## DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : Sont admis à concourir au concours externe des Ingénieurs d'Etudes n°12 BAP A " Ingénieur-e biologiste en traitement de données ", les candidats dont les noms suivent :

<b>ADDA-REZIG</b>	Fatima	<b>FLEURISTAL</b>	Jean Webner
<b>AIT-SALEM</b>	Elhosseyn	<b>KHALED</b>	Ramiz
<b>CHANOUN</b>	Lounas	<b>MENARD</b>	Thomas
<b>CHEMINI</b>	Khadidja	<b>SRIHI</b>	Haythem

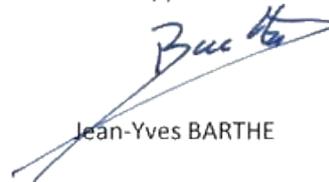
Article 2<sup>nd</sup> : Sont admises à concourir sous-réserve au concours externe des Ingénieurs d'Etudes n°12 BAP A " Ingénieur-e biologiste en traitement de données ", les candidates dont les noms suivent :

<b>BOURHIM</b>	Mustapha	<b>SHAMSI</b>	Roula
<b>BRINSI</b>	Meriem		

Fait à Paris, le 31 juillet 2024

Pour le Directeur du Département  
des Ressources Humaines,

Le Responsable du Service de  
Développement des Ressources Humaines

  
Jean-Yves BARTHE